

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Sur le projet d'élaboration du PLUi et l'abrogation de 2 cartes communales

Par arrêté en date du 26 septembre 2025, le Président de la Communauté de communes de Marcigny a fixé l'ouverture de l'enquête publique unique au **20 octobre 2025 à 9h00** pour une durée de **33 jours consécutifs**, soit jusqu'au **21 novembre 2025 à 12h00**.

Commission d'enquête : Mme Joëlle IELO, présidente, M. Guy-Marie LAMBERT et M. Dominique MONTAGNE membres – M. Alain BIDAULT, suppléant.

Objet : élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de Marcigny et abrogation des cartes communales de Baugy et Melay

Informations complémentaires : les demandes sont à adresser à la Communauté de communes de Marcigny – 15, rue de la Gare – 71110 MARCIGNY

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- En version papier : au siège de l'enquête publique dans les locaux de la Communauté de communes de Marcigny (CCM), 15 rue de la Gare, 71110 MARCIGNY
- En version numérique : sur le site internet de la CCM à l'adresse <https://www.cc-marcigny.fr> et sur un poste informatique en libre-service au siège de la CCM.

Observations à déposer pendant la durée de l'enquête publique :

- sur les 13 registres d'enquête papier ouverts et accessibles au siège de la Communauté de communes et dans les Mairies
- sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6722>
- par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-6722@registre-dematerialise.fr
- par courrier postal adressé à Madame la Présidente – commission d'enquête publique unique - Communauté de communes de Marcigny – 15, rue de la Gare – 71110 MARCIGNY
- par écrit ou par oral lors des permanences organisées tout au long de l'enquête publique (voir tableau ci-dessous).

Les observations et propositions de toute nature et de tout support seront retranscrites sur le registre dématérialisé et seront en conséquence consultables par tous.

Permanences de la commission d'enquête :

Date	Lieu	Heures
20/10/2025	Siège de la Communauté de communes de Marcigny	9h – 12h
22/10/2025	Mairie de Melay	9h – 12h
	Mairie de Marcigny	14h30 – 17h30
24/10/2025	Mairie de Anzy le Duc	8h30 – 11h30
	Mairie de Saint Martin du Lac	14h – 17h
28/10/2025	Mairie de Chambilly	9h – 12h
	Mairie de Céron	14h – 17h

31/10/2025	Mairie de Vindecy	9h – 12h
	Mairie de Melay	14h30 – 17h30
03/11/2025	Mairie de Bourg le Comte	9h – 12h
	Mairie de Artaix	14h – 17h
05/11/2025	Mairie de Chenay le Chatel	9h – 12h
	Mairie de Marcigny	14h30 – 17h30
13/11/2025	Mairie de Chambilly	9h – 12h
	Mairie de Montceaux l’Etoile	14h – 17h
15/11/2025	Mairie de Anzy le Duc	8h30 – 11h30
17/11/2025	Mairie de Baugy	14h – 17h
21/11/2025	Siège de la Communauté de communes de Marcigny	9h – 12h

Le rapport et l’avis assorti des conclusions motivées de la commission d’enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de sa réception par le président de la Communauté de communes au siège de la collectivité, dans chacune des communes et à la préfecture de Saône-et-Loire.